

21 décembre 1955

un avant projet des travaux d'aménagement indispensables
à Sainte-Livrade.

A la demande de M. le Ministre des Affaires Etrangères
je vous serais reconnaissant de bien vouloir réserver bon
accueil à Monsieur le SOUS-PREFET
I'assistance ou des conseils de l'autorité municipale infé-
rieure des services techniques.

de VILLENEUVE-SUR-LOT

Le Chef de Cabinet

Jean DUPORT

Hébergement des rapatriés d'Indochine.

M. le Président du Conseil m'avait demandé, au mois d'octobre dernier, de faire recenser les possibilités qui existent, dans le département, pour le logement des civils rapatriés d'Indochine.

Ces renseignements étaient destinés à la Commission Inter-Ministérielle pour les rapatriés d'Indochine qui fonctionne à Paris.

Par la suite, M. le Préfet de la Gironde m'a signalé que l'autorité militaire accepterait que soient mises à la disposition de cette Commission, les installations du camp de Sainte-Livrade.

J'avais donc complété mes propositions à M. le Président du Conseil en lui signalant cette possibilité.

M. le Ministre des Affaires Etrangères (Relations avec les Etats Associés, service des affaires sociales) vient de me faire savoir que mes propositions, en ce qui concerne l'utilisation du camp de Sainte-Livrade, avaient été retenues en accord avec la Présidence du Conseil et le Ministère de la Défense Nationale.

Le Service Social des Etats Associés qui est chargé de l'hébergement des rapatriés, a désigné M. RUDLER ancien fonctionnaire de la Garde Indochinoise, pour établir

./.

12 décembre 1952

un avant projet des travaux d'aménagement indispensables à Sainte-Livrade.

A la demande de M. le Ministre des Affaires Etrangères, je vous serais reconnaissant de bien vouloir réserver bon accueil à M. RUDLER au cas où celui-ci aurait besoin de l'assistance ou des conseils de l'autorité municipale intéressée ou de certains services techniques.

POUR LE PRÉFET
Le Chef de Cabinet.

Jean DUPORT

Rébergement des rapatriés d'Indochine

M. le Président du Conseil m'avait demandé au mois d'octobre dernier, de faire recenser les possibilités qui existent, dans le département, pour le logement des civils rapatriés d'Indochine.

Ces renseignements étaient destinés à la Commission Inter-Ministérielle pour les rapatriés d'Indochine qui fonctionne à Paris.

En la suite, M. le Préfet de la Gironde m'a signalé que l'autorité préfectorale accepterait que soient mises à la disposition de cette Commission, les installations du camp de Sainte-Livrade.

J'avais donc complété mes propositions à M. le Président du Conseil en lui signalant cette possibilité.

M. le Ministre des Affaires Etrangères (Relations avec les Etats Associés, service des affaires sociales) vient de me faire savoir que ses propositions, en ce qui concerne l'utilisation du camp de Sainte-Livrade, avaient été retenues en accord avec la Présidence du Conseil et le Ministère de la Défense Nationale.

Le Service Social des Etats Associés qui est chargé de l'hébergement des rapatriés, a désigné M. RUDLER comme fonctionnaire de la Garde Indochinoise, pour établir